

essayé de fixer la date de la discussion après le 31 juillet 1950. A son retour, il a rapporté que sir Stafford avait insisté sur les pourparlers en vue de déclarer terminé le contrat de quatre ans à l'égard du blé. Le ministre du Commerce a répondu qu'il n'était pas alors en mesure de discuter la question; il a accepté de faire connaître à Ottawa l'attitude du gouvernement britannique, mais il a refusé d'approuver ses vues.

En d'autres termes, il a dit que la question devait faire l'objet d'un examen à Ottawa et que, quelle que fût l'attitude du gouvernement britannique, il n'avait pas été envoyé pour tomber d'accord avec lui sur ce point. Il a soumis son rapport. Les membres du cabinet canadien ont admis à l'unanimité que si les Anglais refusaient de reconnaître toute autre obligation aux termes du contrat, c'était parce que sa teneur ne nous permettait pas de faire valoir de réclamations. Je crois avoir raison de dire que même si les termes du contrat nous y avaient autorisés, nous n'aurions pas songé à saisir le tribunal international de cette question. Ce n'est pas dans notre habitude de régler de cette manière nos transactions avec la Grande-Bretagne. Même si nous avions rédigé le contrat autrement,—je ne crois pas qu'il y ait de points faibles dans les termes du contrat,—tous se sont entendus sur sa signification jusqu'à un certain temps, puis il y a eu désaccord.

M. Coldwell: Le ministre me permet-il une question. Voudrait-il nous dire à quelle date le ministre du Commerce a présenté son rapport?

Le très hon. M. Gardiner: J'y arrive. Il a soumis son rapport à la Chambre le même jour qu'il l'a présenté au cabinet.

M. Coldwell: Le 5 juin?

Le très hon. M. Gardiner: Non, pas le 5 juin. Il n'a pas fait rapport le 5 juin. Le député songe à une discussion...

M. Coldwell: Au cours de laquelle il a fait une déclaration?

Le très hon. M. Gardiner: Il n'a pas fait de déclaration: il a répondu à des questions qui fusaient de toutes parts. Si, après avoir vérifié dans le hansard ce qui s'est dit, le député ne convient pas que ce n'est pas là un compte rendu fidèle des propos échangés, j'entrerais dans plus de détails. Il nous arrive à tous, dans ces interpellations nombreuses, de dire des choses qui, pour un point mis à la mauvaise place, ne reçoivent pas une juste interprétation.

M. Argue: Le sens n'est aucunement modifié.

Le très hon. M. Gardiner: Si, comme nous le verrons un peu plus tard.

Nous n'avons pu nous entendre quant à l'étude de la question à une date ultérieure. Il s'agissait alors de décider si nous étudierions la question à une date ultérieure. Nous n'avons pu nous entendre là-dessus. Le ministre du Commerce a fait rapport à la Chambre le 30 mai 1950. Cette même déclaration a été rendue publique en Angleterre, comme l'ont été les deux déclarations faites après la discussion. Je cite cette déclaration, que je puise dans le hansard. Ce que je ne comprends pas, c'est que les députés de l'opposition qui s'efforcent d'être justes ne s'en tiennent pas au compte rendu de nos délibérations et invoquent plutôt des propos isolés échangés d'un côté à l'autre de la Chambre, comme il y a quelques instants. Si on veut être juste, il faut s'en tenir au compte rendu officiel. En voici un passage. Le 30 mai 1950, le ministre du Commerce a fait à la Chambre la déclaration que voici:

Je consigne au hansard le texte d'une déclaration approuvée par les gouvernements anglais et canadien à la suite de nos discussions sur le blé, lors de mon récent voyage au Royaume-Uni.

Le ministre du Commerce du Canada s'est entretenu avec les ministres du Royaume-Uni à Londres à l'égard du blé provenant de la récolte de 1950-1951 dont le Royaume-Uni aura besoin, sous le régime des accords internationaux portant sur cette denrée.

Lors de ces entretiens, les gouvernements des deux pays ont étudié les conclusions tirées. Ils conviennent que l'accord international sur le blé supprime la nécessité de tout contrat destiné à remplacer l'accord anglo-canadien qui expire à la fin de juillet.

Le gouvernement du Royaume-Uni a nettement indiqué son intention d'acheter au Canada une bonne partie du blé qu'il lui faudra importer en 1950-1951. Le Canada, indépendamment des accords particuliers en vigueur depuis quatre ans, est et restera, il faut l'espérer, la source traditionnelle d'approvisionnement du Royaume-Uni. Le gouvernement canadien, pour sa part, est convaincu que les producteurs canadiens pourront continuer d'écouler en Angleterre une partie importante de leur blé d'exportation.

Voilà la déclaration, la même qui a été faite des deux côtés de l'océan au sujet de ces pourparlers.

On voudra bien noter qu'il n'y a pas eu d'entente au sujet de la clause conditionnelle.

M. Argue: Lisez la déclaration du 5 juin.

Le très hon. M. Gardiner: Lisez les déclarations officielles qui ont été formulées. L'autre jour, on m'a demandé de consigner au compte rendu les déclarations officielles. Je les y consigne.

M. Argue: J'ai lu la déclaration officielle.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre!

Des voix: Règlement!